

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Un caractère inédit de La Bruyère

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1920, tome 19, p. 11-15

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

## Un caractère inédit de La Bruyère

Dans les dernières recherches que j'ai entreprises aux archives du château de Maucastel, actuellement propriété de la famille de la Brousse qui descend de La Bruyère, j'eus la chance de mettre la main sur un manuscrit de quelques pages, cousu de fil blanc, et assez bien conservé. L'examen de l'écriture et l'analyse des procédés littéraires ne permet aucun doute sur son attribution : il est bien de La Bruyère. Le fragment reproduit ci-dessous,

surchargé de ratures, et qui a toutes les apparences d'un brouillon non encore mis au point, doit être postérieur à 1695, puisque l'auteur nommé Fénelon, M. de Cambrai. D'autre part, il est intéressant d'y relever une ou deux phrases presque textuelles des « Ouvrages de l'Esprit ». Le moraliste songeait-il à utiliser ce brouillon pour une édition nouvelle qu'il n'a point eu le temps de refondre, et d'illustrer par un « caractère », les théories qu'il avait, plus timidement, il est vrai, mais assez clairement exprimées, en particulier dans les « Ouvrages de l'Esprit » ? C'est possible, mais on peut croire dans ce cas, qu'il l'eût retouché et rendu mieux à sa manière, selon son précepte et sa pratique : « le ridicule qui est quelque part, il faut l'y voir, l'en tirer avec grâce, et d'une manière qui plaise et qui instruisse. » (I. 68.)

Les vives protestations de La Bruyère, relatives aux *Clefs*, valent certainement aussi pour ce caractère.

L. B.

Ne croiroit-on pas *d'Epitimete* qu'il est seul chargé des intérêts du langage, et que seul aussi il a qualité pour en répondre ? Il ne verra jamais plus loin que M. Oudin et M. de Vaugelas, et n'admet point qu'on diffère de son sentiment. Tout ce qui porte apparence de nouveauté excite sa bile ; il tient un catalogue de mots, phrases, constructions nouvelles leuës ou entendues, dont il emplît des carnets, et qu'il cite en toute occasion chez *Célimene*, où il est reçu. Au beau milieu de la lecture de la dernière lettre de la Marquise de S. à sa Fille, sur l'Archevesque de Reims, et qui circuloit sous le manteau, le voilà furieux sur son siège au mot *carrosse* <sup>(1)</sup>, avec de grands gestes : « M. Richelet n'a point admis un pareil vocable en son dictionnaire. La prétention de cette dame et son impertinence passe toute licence, et je soutiens que l'on écrit à la seule fin de se faire entendre, selon les régies edictées par les habiles, et non pour

(1) M<sup>me</sup> de Sévigné. Lettre 1095. Sans doute, Epitimète en veut d'autant plus à la Marquise, que, sachant la publicité de ses lettres, elle est moins excusable de ses audaces.

introduire dans la langue des termes au gré de sa fantaisie. » Vous lui passez condamnation. Mais si, par recreation, vous le priez de dire son sentiment sur les tragedies de M. Racine, et que vous le poussiez un peu : « Monsieur, faites-moi grâce de cet auteur qui hasarda trop de tournures odieuses pour meriter l'indulgence. Il sçut, il est vrai, observer dans le choix des termes une louable modération, grâce à la rigueur du R. P. Bouhours. Mais voyez ses tours et alliances de mots. A moins d'estre frappé d'aveuglement ou de mépriser la grammaire et le bon sens, souffrirez-vous ce vers :

*Sa reponse est « dictée », et mesme son « silence ».* <sup>(1)</sup>

et celui-ci, dans la mesme comedie :

*Dans une longue « enfance » ils l'auroient fait « vieillir »* <sup>(2)</sup>

Qu'est-ce que :

*...ce « glaive » enfin qui « marche » devant eux ?* <sup>(3)</sup>

Comment cet auteur a-t-il pu repudier l'esprit de M. M. de Port-Royal ses Maistres, au point de commettre une incorrection, une obscurité, un delict de lése-raison, ainsi qu'en ce vers suivant :

*Et de David éteint rallumer le flambeau ?* <sup>(4)</sup>

Je tiens pour ridicules et dangereux, ces modes de s'exprimer si recherchez et si contraires à l'usage des honnestes gens, et cette folie des rares alliances de termes où le commun des esprits se bute. » Ne lui objectez point que le peu d'accoutumance aux tours de cette sorte ne nous les doit point faire rejeter, ni le motif qu'ils nous déplaisent ; qu'avec une attention tout ordinaire, nous y sentirons, malgré leur nouveauté et leur artifice apparent, l'énergie dans l'image poétique et la vérité de la pensée, sous l'expression inusitée ; qu'il y a des

(1) Britannicus, v. 120.

(2) Ibid. v. 190.

(3) Athalie, v. 1240.

(4) Ibid. v. 282.

artisans et des habiles qui, s'ecartant des régies et des chemins ordinaires, marchent seuls et sans compagnie, mais peuvent aller fort loin, toujours seurs et confirmez par le succès des avantages que l'on tire souvent de l'indépendance ; que l'on peut hazarder de certaines expressions, user de termes transposez et qui peignent vivement, et plaindre ceux qui ne sentent pas le plaisir qu'il y a à s'en servir et à les entendre <sup>(1)</sup>. Ne le lui dites point : lui-mesme ne vous entendroit pas ; non plus qu'il n'accordera à nôtre langue, qui est vivante, licence de s'enrichir, sous peine de végéter.

Il s'en prit un jour rudement à M. Menage, qui l'informoit avec malice des vœux de M. Nicole et de M. de Cambrai, touchant le developpement du langage et la liberté plus étendue réclamée en faveur des Poètes et des Sçavans de créer des termes et des expressions en proportions de leurs besoins <sup>(2)</sup>. Il ne pardonnera pas au Roy d'avoir confié l'éducation de M<sup>gr</sup> le Duc de Bourgogne à un Prélat dont l'esprit chimerique en matière de grammaire pouvoit devenir plus dangereux à l'Etat qu'en matière de gouvernement ; de mesme qu'il ne lui pardonna point le choix de M. de Meaux, alors M. de Condom, comme Précepteur de M<sup>gr</sup> le Dauphin. Il tient M. de Meaux pour un pieux et sçavant Prelat ; il ne se cache point de goûter son elegante latinité. A son avis, ce Pere de l'Eglise devrait écrire en la langue latine, où il excelle, mais non point en la françoise où il se plaît

(1) Cf. Caractères, I, 62 et 66.

(2) Nicole écrit dans ses *Essais de morale* (VIII, lettre 90) : « Rien n'est plus faux que la règle que M. de Vaugelas semble vouloir établir, qu'on ne peut faire de nouveaux mots... Il est avantageux, pour enrichir les langues vivantes, que des personnes judicieuses soient un peu plus hardies à se servir de nouveaux mots et de nouvelles phrases... Les gens d'esprit doivent être plus portés à leur être favorables que contraires ». — Quant à Fénelon, on n'a qu'à se reporter au ch. III de la *Lettre à l'Académie*. — Tout le monde remarquera que La Bruyère fait ici un anachronisme, puisque la Lettre à l'Académie date de 1714. Mais ça n'a aucune importance.

à choquer les coutumes reçûes, soit dans ses ouvrages pour M<sup>gr</sup> le Dauphin, soit dans ceux de controverse contre Messieurs de la Religion P. R.

Par-dessus tout, il ressent à l'égard des sermons qu'il entendit M. de Meaux prescher à la cour, le mesme mepris qu'il temoigna toûjours envers les *Pensées* de M. Pascal. Celles-ci, par des irregularitez rares de syntaxe, ceux-là par une hardiesse de termes inouïe, feront la honte de nôtre temps <sup>(1)</sup>.

Au gré d'*Epitimete*, les meilleurs auteurs du siècle sont M. l'Abbé d'Aubignac et M. de la Thuiliere ; tous leurs termes sont chez Richelet, leur ordonnance est correcte : il ne voit rien au-delà, et vous quitte du beau et du bon.

LA BRUYERE.

(1) Il est inutile de relever les hardiesses d'écriture de Bossuet et de Pascal, chez ce dernier non seulement dans la syntaxe, comme le dit notre auteur, mais aussi dans le vocabulaire : elles sont assez connues ! Rien d'étonnant qu'elles aient ému les puristes. La Bruyère témoigne de ces critiques au sujet de Bossuet (Caract. XV, 25) : « L'Evêque de Meaux et le P. Bourdaloue me rappellent Démosthènes et Cicéron. Tous deux, maîtres dans l'éloquence de la chaire, ont eu le destin des grands modèles : l'un a fait de mauvais censeurs, l'autre de mauvais copistes ». — Pour apprécier les créations hardies de nos grands écrivains du grand siècle, il ne faut pas les juger d'après l'état présent de la langue, mais les replacer dans leur milieu, se rappeler l'importance et l'influence des grammairiens et des puristes, le rôle régularisateur que s'était proposé l'Académie, et l'on comprendra mieux le vrai bon goût et le mérite d'un Bossuet, par exemple, de ne s'être pas trop, au besoin, soucié des règles. Les lois de la langue sont au-dessus des règles particulières et des usages, à quoi doivent nécessairement se conformer ceux qui apprennent, mais par dessus lesquels ceux qui savent peuvent fort bien passer, toutes les fois qu'ils en ont une raison suffisante. Si, avant de songer à créer, quiconque doit avoir appris et connaître le métier d'écrire, un auteur maître de sa langue a le droit d'en user comme d'un instrument capable de produire des effets nouveaux selon les nécessités nouvelles, d'être de son temps et même de le devancer : ce qui est proprement dans l'esprit de la tradition. La tradition est tout autre chose que la routine. — Et puis, pour finir, quelque présomption chez des apprentis fait augurer plus de bien qu'une honnête, indifférente et insipide platitude.